

Vendredi 5 novembre 2010 a eu lieu pour la 5^e année consécutive au Palais Bourbon le **10e Rendez-vous d'automne de l'ANM** (Association Nationale des Médiateurs, créée il y a 18 ans) avec pour thème "*Argent et Médiation, parlons-en !*". Les échanges ont été animés par Francette ROSAMONT journaliste et 'croqués' par le dessinateur CHAPU.

Environ 180 participants ont assisté aux différents exposés, après les mots de bienvenue du député Dominique RAIMBOURG et de la présidente de l'ANM, Gabrielle PLANES qui a lancé un appel pour la professionnalisation des médiateurs. Martin HIRSCH a introduit la journée de façon concrète en rappelant la réalité de la pauvreté, qui empêche de pouvoir faire des choix, et en prônant le concept de '*social business*', entreprise rentable pouvant dégager des bénéfices mais n'engendrant ni perte ni profit.

Une première conversation croisée a permis de s'interroger sur le pouvoir et l'argent en médiation en distinguant d'une part le rapport du médiateur à l'argent, à savoir une reconnaissance sociale à travers une transaction monétaire pour le juste prix d'une prestation, et d'autre part le rôle de l'argent au sein de la médiation, lieu de rééquilibrage des pouvoirs parfois en échange d'une somme d'argent. Est perçu comme juste ce qui est équitable pour chacun avec un rapport subtil entre le sacrifice et le gain.

Puis la discussion a porté sur la valeur et le coût de la médiation. Il est courant de dire que ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Le coût d'une médiation comprend non seulement la somme de tous les frais exposés, y compris les honoraires du médiateur, mais aussi le coût psychologique. Sa valeur est fonction du degré de satisfaction escompté et du bénéfice obtenu. Le médiateur est, comme tout prestataire, soucieux de la qualité de son produit et a foi en son utilité, la difficulté étant de facturer de l'immatériel. Corrélativement, l'acte de payer est un signe à la fois d'engagement dans une démarche et de liberté en effaçant une dette. Il s'agit d'une rémunération, et non d'une indemnisation, dont la logique n'est pas la modération mais la transparence. En effet, la relation économique n'exclut pas la démarche altruiste et humaniste.

La médiation est un 'bien de confiance' qui optimise les intérêts de chaque partie et la coopération entre les individus permet de dégager des gains mutuellement bénéfiques, à la différence des solutions coercitives. La reconnaissance a un prix, l'argent est souvent son expression mais la crédibilité de la médiation ne vient pas de son prix.

Des études ont été menées sur l'utilité sociale de la médiation ainsi que sur les coûts évités. Des intervenants ont relaté différentes expériences dans la prévention ou la gestion des risques que ce soit en milieu urbain, dans les conflits collectifs du travail ou à l'hôpital par exemple. Enfin, des médiateurs d'horizons divers (bénévole, institutionnel ou exerçant à titre libéral), ont essayé de répondre à la question '*qui doit payer la médiation?*' ou à défaut '*qui peut la payer ?*'. Autant les médiations sont multiples, autant les prises en charge sont variées. La création d'une 'aide médiationnelle' a été suggérée. La conclusion est revenue à Luc FERRY, pour lequel, la rémunération juste n'existe pas car c'est souvent le talent (don naturel) plus que le mérite (transformation du don) qui est rétribué par l'argent.

Lors de la journée, le **trophée ANM de l'innovation en médiation** a été remis pour son action depuis 2003 'Médiateur du Net' au sein du Forum des droits sur l'internet (www.foruminternet.org/particuliers/mediation/) à Marie-Françoise LE TALLEC qui souligne qu'un accord est toujours pour le médiateur un cadeau.